



RYTHMES SCOLAIRES :

POUR QUE NOTRE AVIS COMPTE !

La nouveauté du projet de décret Blanquer est la possibilité d'un retour à 4 jours de classe. Il est donc désormais possible de déroger au décret Peillon qui cadrerait la semaine scolaire avec 9 demi-journées s'organisant obligatoirement sur 5 matinées.

Quelles sont les différents types de dérogations possibles ?

- Revenir à la semaine de 4 jours sur 36 semaines de classe. **Pour cela, le PEDT n'est pas obligatoire.**
- Revenir aux 4 jours et demi avec le samedi matin.
- Organiser la semaine en 8 demi-journées sur 5 matinées avec un après-midi libéré (décret Hamon)
- Passer aux 4 jours avec des semaines inférieures à 24 heures et un rattrapage sur les vacances

Pour les trois dernières possibilités de dérogation, le PEDT reste obligatoire.

Quelles modalités pour demander une dérogation ?

- Un temps de concertation : toute demande de dérogation doit faire l'objet d'une concertation de l'ensemble des acteurs locaux.
- Saisine des services de l'Education nationale : la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale et les conseils d'école saisissent conjointement les services départementaux de l'éducation nationale pour leur proposer une nouvelle organisation du temps scolaire.
- Examen de la demande : c'est le DASEN qui arrête les organisations du temps scolaire des écoles de son département. Avant d'arrêter définitivement cette organisation, le DASEN doit également consulter la collectivité territoriale compétente en matière de transport scolaire ainsi que le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

Quel calendrier ?

Dès la parution du décret en juin 2017, le ministère communiquait sur le site Education.gouv : "Le calendrier est celui qui conviendra le mieux aux acteurs du terrain".

Le SNUipp-FSU vous conseille donc de démarrer au plus vite les consultations afin de faire remonter les demandes conjointes aux services de l'inspection.

Le 20 décembre aura lieu un Groupe d'appui Départemental (GAD) autour de la question des rythmes. Le SNUipp-FSU 09 y sera représenté et vous tiendra informé.e.s.

Quel est l'avis du SNUipp-FSU 09 ?

Le SNUipp-FSU 09 demande qu'un réel débat ait lieu et que les enseignant.e.s soient entendu.e.s. Le SNUipp-FSU 09 sera aux côtés des équipes quels que soient leurs choix.

Le SNUipp-FSU a écrit à l'Inspecteur d'Académie afin qu'il communique auprès des écoles et précise les modalités et le calendrier.

Contactez-nous.

Le SNUipp-FSU 09 se tient à votre disposition afin de vous accompagner dans vos demande. N'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons nous déplacer dans vos écoles.

Vous pouvez aussi compléter notre enquête en ligne :

<http://09.snuipp.fr/spip.php?article2392>

Dans tous les cas, ne restez pas isolés.



SNUipp/FSU 09
13 rue du lieutenant Paul Delpech
09000 FOIX
(1er étage de la Ligue de l'Enseignement)

Contacts
Téléphone :
05 34 09 35 97
(Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
E-mail : snu09@snuipp.fr

Sites internet Réseaux Sociaux
Site départemental : <http://09.snuipp.fr>
Site national : <http://www.snuipp.fr>
Site national Néo : <http://neo.snuipp.fr>

FACEBOOK :
[Snuipp-fsu Ariège](#)
Groupe PES09

TWITTER :
[@SNU09](#)



SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE BONNE IDÉE.
POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST *Utile*
<https://adherer.snuipp.fr> 95% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

